

Mairie de Monségur
24 Place Robert Darniche
33580 Monségur
☎ 05 56 61 60 12
📠 05 56 61 61 36
monsegur@wanadoo.fr



Ouverture du
secrétariat au public :
Lundi à vendredi :
8h30 - 12h // 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
Monsieur le Maire :
sur rendez-vous

Responsable légal de la publication : Pascal Lavergne - gazette~~monsegur~~@yahoo.fr - Gazette mensuelle #10 - **15 FEV 2015**

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS PROCHAINS : COMPRENDRE CE QUI CHANGE

Les élections cantonales sont désormais dénommées « **élections départementales** ». Ces élections permettront d'élire les conseillers départementaux, jusqu'ici appelés conseillers généraux. Les conseillers départementaux forment l'assemblée qui dirige le département : anciennement le conseil général, qui devient le **conseil départemental**.

Le conseil départemental sera renouvelé dans son intégralité lors de ces élections départementales. Les conseillers départementaux sont maintenant tous élus en même temps pour une durée de six ans alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.

Les cantons ont fait l'objet d'une profonde révision de leurs limites au début de l'année 2014 afin de les adapter aux évolutions démographiques des territoires et permettre une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élus.

Ainsi, notre circonscription cantonale, dénommée « *Le Réolais et les Bastides* », regroupe les anciens cantons de Sainte-Foy la Grande, Pellegrue, Sauveterre (sauf les communes de Gornac, Coirac et Mourens), La Réole, Auros et bien sûr Monségur.

Pour chaque canton, les candidats se présentent en binôme obligatoirement composé d'une femme et d'un homme. Cette mesure permet de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux.

Premier tour :

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%)
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25% des électeurs inscrits

Second tour :

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour. Les deux binômes arrivés en tête au premier tour peuvent se maintenir. Les binômes suivants peuvent se maintenir seulement s'ils ont obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits. Le binôme qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative) au second tour est élu. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

CLOCHES ET BEFFROI

Divers travaux ont été réalisés sur les cloches et la partie intérieure du clocher de l'église. En effet, l'accès était devenu dangereux pour le personnel municipal qui doit s'y rendre régulièrement et les cloches, ainsi que leurs mécanismes, étaient en très mauvais état. Certaines se trouvant même en incapacité de fonctionner ou au bord de l'accident.

Les travaux campanaires qui ont donc été réalisés cette année sont : le nettoyage des fientes de pigeons, le brossage du beffroi, la restauration de deux abat-sons (persiennes), le repositionnement des grillages à l'arrière des abat-sons, la restauration et le remplacement des battants de cloches, le remplacement du plancher d'accès aux parties hautes du beffroi, la restauration de la rambarde métallique, la pose d'une plaque de grillage au niveau de la porte donnant accès à la toiture, ainsi que la réparation du moteur de volée, la remise à longueur des chaînes de tirage de la grande cloche, une remise à niveau du tableau électrique et divers travaux de réglages et de vérifications. Une corde sera également tendue prochainement sur les 51 mètres de l'escalier qui mène au point culminant de notre village. Il ne s'agit bien sur nullement de prosélytisme mais de l'indispensable entretien du patrimoine communal et de mesures de sécurité.

Ce chantier a été confié à l'Agence Campanaire Bodet qui a travaillé en collaboration avec le personnel technique municipal.

SITE INTERNET

La Mairie de Monségur sera très prochainement doté d'un véritable site Internet.

Celui-ci regroupera l'ensemble des informations de la ville, il sera également possible d'y procéder à certaines démarches administratives à partir de tous les supports actuels, tablettes, smartphones ...

Vous pouvez dès à présent vous inscrire à la newsletter afin d'être tenu au courant de son ouverture, ou encore y consulter le programme des 750 ans de la bastide. Pour cela, rendez-vous à l'adresse suivante **www.mairie.monsegur.eu**

ADRESSES UTILES

Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers : 05 56 61 82 73 - 4 rue Issartier 33580 Monségur
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : 05 56 61 94 45 - 29 place Robert Darniche 33580 Monségur
Secours catholique : 05 56 71 25 27 (La Réole) - Rue Notre Dame 33580 Monségur
Restaurants du cœur : 05 56 61 46 80 - Ilet Nord 33190 La Réole
USTOM (Site de Massugas) : 05 56 61 46 27 - contact@ustom33.org
USTOM - Redevance Incitative : 05 57 84 00 20
Bibliothèque : 05 56 71 90 62 - 10 place des Tilleuls 33580 Monségur

DON DU SANG

L'association pour le don de sang bénévole en Monségurais organise des collectes de sang. Pour fonctionner, elle a besoin :

- de bénévoles qui apportent leur concours aux tâches administratives et matérielles,
- de donateurs qui aident de façon financière en faisant un don pour lequel un reçu fiscal est délivré qui donne droit à une déduction d'impôts sur le revenu de 60 % du montant du don,
- de donneurs de sang.

Malgré deux opérations de promotion au niveau des élèves (et des parents) de CM1 et CM2 et auprès de toutes les mairies des cantons de Monségur et Pellegrue, afin de mieux faire connaître L'Association ainsi que le fonctionnement de la Fédération, de l'EFS et du LFB (Laboratoire Français de fractionnement et des Biotechnologies) et des articles de presse, **seulement onze nouveaux donneurs se sont présentés.**

Le bilan des collectes est en baisse en 2014 par rapport à 2013 : 238 donneurs se sont présentés contre 247 et 219 ont été prélevés contre 234.

L'Association est à la recherche de nouveaux donneurs car les besoins de l'EFS (Etablissement Français du Sang) augmentent toujours mais aussi de bénévoles pour venir renforcer son équipe.

Les lotos de l'Association auront lieu le samedi 21 février à Monségur et le mardi 3 Mars à Sainte-Gemme.

Les collectes de 2015 se feront à Sainte Gemme les mercredis 25 février - 29 avril - 8 juillet - 16 septembre et 25 novembre de 16h à 19h.

Pour tout contact : Le Président Hubert Hériteau
Tél. 05 56 61 65 98 / hubert.heriteau@orange.fr

ACCUEIL DE SERVICES PUBLICS - MONSÉGUR

Géré par la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde, ce service offre un accueil de proximité pour faciliter l'accès aux droits et à l'information. C'est un lieu d'écoute et de mise en relation avec différents organismes.

Cet accueil s'adresse à tous en proposant :

- De la **documentation en libre service** (prestations sociales, santé, handicap, logements, ...),
- Des **renseignements sur les démarches administratives** et la recherche d'emploi (point de contact avec les administrations et les organismes publics, réception des offres Pôle Emploi),
- Un **accompagnement** dans les démarches administratives (suivi de dossiers, prise de rendez-vous),
- Un **accès internet** pour effectuer des démarches en ligne
- Des **permanences de nombreux partenaires** (CAF, MSA, Mission Locale, Maison de l'Habitat, Maison de la Promotion Sociale, Pôle Emploi, Info Droits).

Horaires des permanences de l'agent de la CdC :

- Mercredi : 9h / 12h30 - 13h30 / 17h
- Jeudi : 9h / 12h

Coordonnées :

33 rue des Victimes - 33580 Monségur
Tél. 05 56 61 07 52 / 05 56 71 93 37 / 06 82 67 85 85
Courriel : asp.monsegur@reolaisensudgironde.fr

Collecte du verre en porte à porte : lundi 28 février (sortir vos caissettes le dimanche soir). Il s'agit de la dernière collecte avant suspension définitive du service de collecte en porte à porte.

ASSOCIATIONS

Associations - Pour faire paraître vos annonces, merci d'envoyer un mail à gazettemonsegur@yahoo.fr ou de passer en mairie. La date limite est le 1^{er} de chaque mois pour parution le 15 du même mois.

FÊTES EN BASTIDE

L'association organise son assemblée générale le mardi 24 février à 20h30 dans la salle du musée de la Mairie.

LES 24H DU SWING 2015

La prochaine édition de la manifestation aura lieu **les 2, 3, 4 et 5 juillet 2015**. Désireuse de développer et de toucher de nouveaux publics, l'organisation souhaiterait améliorer et augmenter ses capacités d'hébergement sur Monségur et ses alentours. Cette volonté vient d'une forte demande de la part des festivaliers, venus parfois de loin et qui cherchent à se loger sur place. C'est pourquoi nous faisons appel aux particuliers qui souhaiteraient accueillir des festivaliers chez eux. Cette démarche est avant tout une manière de vivre le festival autrement et de créer du lien entre les habitants du territoire et le public.

Si vous souhaitez mettre en location une, deux, voire trois chambres pour cette période, merci de contacter Marie-France Lataste 05 56 61 64 92 ou mfl.lataste@orange.fr

THÉÂTRE À MONSÉGUR

La troupe de théâtre Châtea - Association du Château de Duras - propose **le samedi 28/02 à 21h au Foyer Municipal de Monségur** une représentation de la pièce « *La Chevauchée des Ouzbeks* », une comédie théâtrale signée Federico Benincasa. **Tarifs :** 7€ tarif plein, 5€ tarif réduit (moins de 12 ans et demandeur d'emploi). Une rencontre avec la troupe est organisée à l'issue de la représentation, autour du verre de l'amitié offert par la mairie.

SOIRÉE DÉBAT À L'EDEN

Le jeudi 12 mars à 20h30, le cinéma de Monségur accueille le réalisateur **David Foucher**, qui présentera son film documentaire « *Terre promise* » : *En Gironde, un groupe de citoyens achète le terrain agricole de Fougueyra et installe en fermage Julien Bonnet, jeune maraîcher en agriculture biologique. Aidé par les propriétaires de la ferme, le jeune paysan découvre la gestion quotidienne d'une exploitation. Cette chronique paysanne contemporaine raconte l'aventure de cette première année d'installation.*

NUMÉROS D'URGENCE

- N° d'urgence européen : 112
- Gendarmerie : 17 ou 05 56 71 97 40
- Pharmacie de garde : 05 56 61 21 61 (n° régional) ou 3237 (n° national)
- Médecins de garde : 05 56 61 21 61 aux horaires suivants : le soir de 20h à 24h // le samedi après-midi de 14h à 20h // le dimanche de 8h à 20h // en dehors de ces horaires de garde, veuillez appeler le 15
- Cabinet infirmier : 05 56 71 90 90
- Dépannage Eaux [Urgence N° cristal] : 0 977 401 117
- Dépannage GDF [N° vert] : 0 810 433 033
- Dentistes de garde du 15 février au 15 mars 2015 (dimanches et jours fériés) :
 - 22/02 : Marie Rodière (05.56.63.14.22 - 1 Rue du 11 Novembre - Langon)
 - 8/03 : Catherine Rouzier (05 56 62 28 39 - 12 Rue de la Marne - St Pierre d'Aurillac)
- Pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 par sms
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Centre Anti Poison : 05 56 96 40 80
- Vétérinaires de garde : 05 56 61 85 80
- Dépannage EDF : 0 972 675 033
- Sécurité Gaz : 0 810 433 033
- 1^{er}/03 : Philippe Rossato (05.56.62.66.10 - Rte Nationale 113 Latour 14 - Cérons)
- 15/03 : Brigitte Sèze (05.56.62.38.75 Place Orloge - Toulouse)

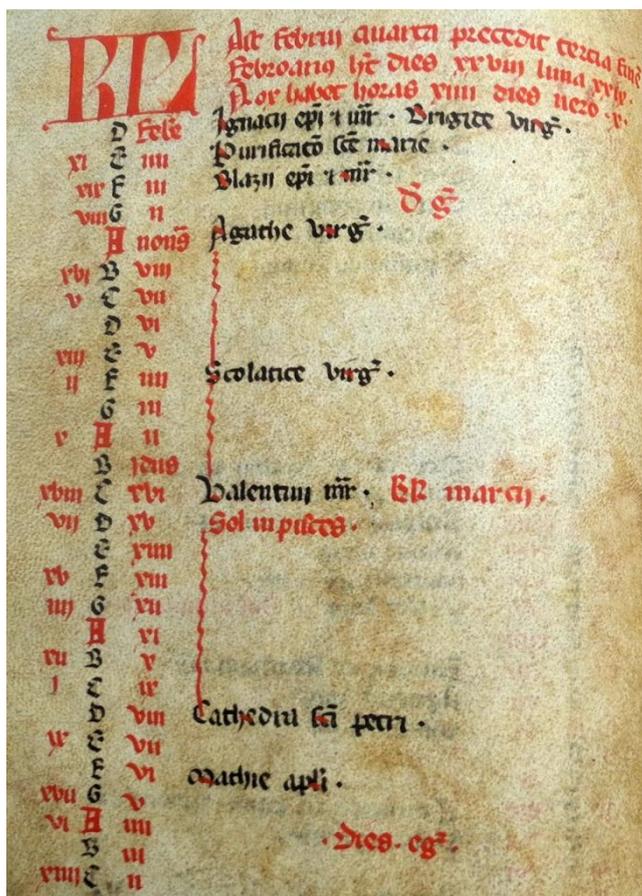
Nous voici au second mois de l'année où Monségur commémore les 750 ans de la fondation de la bastide. En janvier, nous avons commencé à découvrir le calendrier perpétuel de l'Esclapot. Voici la suite avec le mois de février.

Nous retrouvons la même disposition : le nombre d'or, les lettres dominicales, le quantième à la romaine avec les calendes, nones et ides, la fête religieuse ou le nom des saints de certains jours, le signe du zodiaque, « sol in pisces » (le soleil entre dans les poissons), et les jours égyptiens « dies aegyptii » qui figurent en abrégé à droite.

En février, les lettres KL de calendrier sont suivies de la formule pour les jours égyptiens : « Ast februi quarta, preedit tertia finem ». Elle indique que le jour égyptien compté à partir du début est, en février, (februi), le quatrième (quarta) et que l'autre jour égyptien à compter de la fin est le troisième.

Rappelons que ces jours sont réputés néfastes. La seconde rubrique porte sur le nombre de jours solaires et lunaires : "Februarius habet dies XXVIII : luna XXIX" : février a 28 jours solaires et 29 lunaires. Enfin, est indiqué le nombre d'heures de nuit et de jour "nox habet horas XIII, dies vero X" : la nuit a 14 heures, mais le jour 10.

On retrouve dans la colonne de gauche la suite de Méton appelée nombre d'or. Le nombre d'or pour 2015 est 2, (voir aussi les explications données en janvier).



Les lettres dominicales. Chaque lettre de A à G correspond à un jour de la semaine et cette correspondance change selon les années. La lettre dominicale d'une année est, dans ce système, la lettre qui correspond aux dimanches. En 2015, la lettre dominicale est D, le E est un lundi, le G un mardi, le A un mercredi, etc. On peut partir aussi de janvier, le A correspond en 2014 à un mercredi, B jeudi, C vendredi, D samedi, E dimanche. La lettre dominicale en 2014 est E. En 2015, la lettre dominicale est D, A correspond à jeudi, tout comme en 1265 où la charte a été signée par Eléonore de Provence le dimanche 26 juillet.

Le calendrier julien. Jules César en 46 av J-C donne 365 jours à l'année avec douze mois que l'on retrouve dans l'Esclapot : Januarius, en l'honneur du dieu Janus dieu des commencements et des fins, préside à l'ouverture de l'année et à la saison de la guerre ; Februarius, mois des purifications (februs) ; Martius en l'honneur du dieu Mars ; Aprilis, mois dédié à Aphrodite, déesse de l'amour ; Maius, mois de Maïa, déesse de la croissance ; Junius, en l'honneur de Junon. La suite sera donnée en juillet.

Le mois du calendrier julien est divisé en trois parties inégales, basées sur les jours repères : les calendes, les nones, les ides.

Les jours y sont comptés à rebours à partir du « jour-repère » le plus proche.

Les calendes correspondent au premier jour du mois. En février, **les calendes de mars (KK martii) sont au 14**. Avant les calendes de mars, c'est le mois de février, à partir du 15 on est en mars. Le quantième se lit dans la colonne de droite qui commence par « Febr » et où figure une série de chiffres romains entrecoupée des « jours-repères », les nones et les ides. En février, on voit **les nones au 5, les ides au 13 février**.

Essayons de dire les jours « à la romaine ». Si nous prenons le « 2 février », il est affecté du nombre IIII qui indique son rang à rebours à partir des nones qui est le « jour-repère ». Là où nous disons, « le 2 février », les romains disaient « 4^e jour avant les nones de février ». Le « 4 février » est affecté du nombre II, c'est le 2^e jour avant les nones de février. Le « 6 février » ne dépend plus des nones mais des ides, puisque le compte se fait à rebours. Il est accompagné du nombre VIII, les romains disaient « 8^e jour avant les ides de février », ainsi de suite jusqu'aux calendes de mars qui sont aussi le 16^e jour avant les nones de mars. Le « 18 février » est accompagné du nombre XII, c'est le « 12^e jour avant les calendes de mars », le « 25 février », accompagné du nombre V, c'est le « 5^e jour avant les calendes de mars », ainsi de suite. Le dernier jour du mois se dit aussi « veille des calendes de mars ». Et dire qu'en plus, il fallait tenir compte des années bissextiles ! Divers sites internet donnent les explications avec toute la complexité des mois sur laquelle nous passerons. Voir aussi « Guide romain antique » de G. Hacquard, J. Daytry et O. Maisani, p 85 à 87.

Le sanctoral

1er février : Ignace, évêque et martyr. Ignace d'Antioche né vers 35, d'origine syrienne, mort martyr en 107 ou 113. Troisième évêque d'Antioche, il était probablement disciple direct des apôtres Pierre et Jean. Il est connu pour ses lettres apostoliques, associant le martyre pour la Foi aux grains de blé moulus pour devenir le pain de l'Eucharistie.

Brigitte, vierge. Sainte Brigitte naît en 451 à Kildare, dans la province du Leinster, en Irlande. Son père était un roi païen écossais, venu vivre en Irlande ; sa mère, une esclave chrétienne, fut baptisée par saint Patrick. Brigitte bâtit une mesure qui lui sert de lieu d'habitation mais aussi de culte, puis elle fonde un couvent. Kildare devient un important centre culturel et religieux. Sainte Brigitte décède en 525 à Kildare, et son corps est inhumé à Downpatrick, aux côtés de saint Patrick et de Saint Columcille.

2 février : Purification de sainte Marie. La Purification se célèbre 40 jours après la Noël parce que les mères juives devaient offrir un sacrifice (un agneau ou deux pigeons) 40 jours après leur accouchement. On appelle aussi cette fête la Chandeleur parce qu'à partir du VII^e siècle, à Rome, on faisait une procession de pénitence qui représentait le voyage de Joseph, de Marie et de Jésus pour aller de Bethléem au temple de Jérusalem. Cette procession commençait à l'aurore et devait se faire à la lueur de cierges ou chandelles. C'est aussi la fête de la présentation de Jésus au Temple.

3 février : Blaise, évêque et martyr. Blaise de Sébaste est un médecin et évêque martyrisé en Arménie en 316. On croit, selon la tradition, que saint Blaise intercède dans les cas de maladies de gorge, surtout quand des arêtes s'y sont enfoncées. Au XII^e siècle, Blaise est invoqué pour les maux de dents et pour les maladies des animaux.

5 février : Agathe, vierge. Née au III^e siècle à Catane en Sicile, dans une famille noble, Agathe fut martyrisée sous l'empereur Dèce vers 250. Selon la légende, Agathe avait consacré sa virginité à Dieu. Agathe ayant refusé les avances du proconsul, il l'envoya dans un lupanar, puis la fit jeter en prison et la fit torturer. On lui arracha les seins à l'aide de tenailles mais elle fut guérie par l'apôtre Pierre qui lui apparut en prison. D'autres tortures finirent par lui faire perdre la vie : on la roula sur des pots cassés et sur des charbons, en même temps que l'on perçait son corps de pointes aiguës. Pendant ce supplice, un tremblement de terre survint, ses bourreaux furent écrasés. Renvoyée en prison, elle y mourut en invoquant Dieu. Un an après sa mort, l'Etna entra en éruption. Les habitants s'emparèrent du voile qui recouvrait sa sépulture et le placèrent devant le feu qui s'arrêta aussitôt. Depuis, on invoque son nom pour se protéger des tremblements de terre, des éruptions volcaniques et des catastrophes naturelles. Ses attributs sont des tenailles et elle est représentée portant ses seins sur un plateau. Le pape Symmaque (498-514) lui édifia une basilique à Rome. Une litanie du XIII^e siècle, datant du calendrier de l'Esclapot, disait : « Sainte Agathe, vierge pucelle, qui souffris en ta mamelle, tu y souffris pour Dieu amour, prie pour moi notre Seigneur ».



10 février : Scolastique ou Scholastique vierge. Née en Italie vers 480, morte vers 543. Sœur de saint Benoît de Nursie, elle a fondé une communauté religieuse féminine, probablement selon la règle de saint Benoît. Lorsque le corps de saint Benoît fut rapporté d'Italie et déposé à Fleury-sur-Loire (Saint-Benoît-sur-Loire), celui de sainte Scholastique fut transporté au Mans.

14 février : Valentin. Né dans une famille de patriciens, il est converti au christianisme et consacré évêque de Terni, en Ombrie en 197, à 21 ans. En 270, l'empereur Claude II venait d'abolir le mariage car les hommes mariés, ne voulant pas abandonner leur famille, faisaient de piètres soldats. Valentin donnait aux fiancés la bénédiction du mariage. Il fut arrêté et emprisonné une première fois par Claude II, puis comme sa popularité augmentait, sous Aurélien, il fut flagellé puis décapité le 14 février 268, 269, 270 ou 273... L'Eglise catholique le canonisa à la fin du V^e siècle et fixa sa fête le 14 février, jour de la fête païenne des Lupercales, dans le but de contrer cette fête de la fertilité dédiée à Lupercus et à Junon, protectrice des femmes et du mariage romain. L'Eglise interdit les Lupercales en 494, et instaura tout à la fois une fête de la purification, la Chandeleur, et une fête de l'amour et de la fécondité, la Saint-Valentin. Une autre origine de la Saint-Valentin daterait du Moyen Âge, époque à laquelle la croyance populaire attribuait le début de la saison des amours chez les oiseaux au 14 février. Valentin devint officiellement le saint patron des amoureux, le symbole de l'amour pur, entier et engagé, en 1496.

22 février : cathèdre ou chaire de saint Pierre. La chaire est le siège éminent réservé à l'évêque lorsqu'il préside une assemblée. On fit grand cas à Rome de chaires qui rappelaient le fait que Pierre ait été l'évêque suprême, celui de Rome. Dès le IV^e siècle, on célébrait la cathèdre de saint Pierre, symbole de l'autorité du pape par une fête particulière.

24 février : Matthieu apôtre. Un des douze apôtres, celui qui occupe le rang social le plus élevé, comparé aux pêcheurs du lac, tels Pierre et André ou Jacques et Jean, fils de Zébédée. Cultivé, parlant aussi bien l'araméen que le grec, lisant l'hébreu, il était un homme de lettres et de chiffres. Il est symbolisé par un homme (souvent ailé) parce que son évangile commence par la généalogie du Christ. Un extrait de son évangile sur les rois Mages figure dans l'Esclapot.

Marie-Claude Jean

En parcourant nos archives : « ça s'est passé en février... » Arlette Bonnefond

4 février 1298. L'évêque de Bazas certifie qu'il a reçu une lettre des jurats de Monségur fixant les divers droits qu'ils doivent payer au prêtre. (Très intéressant sur les coutumes religieuses). *Esclapot, folio31.*

25 février 1587. Arrêté portant qu'on expulsera ceux qui ne voudront pas obéir aux édits du Roi (conformément au traité de Nemours du 7 juillet 1585 par lequel Henri III a promis de « bouter les hérétiques hors du royaume »). *BB1 et E Supplément 3251 p 404.*

24 février 1588. Ordonnance de Jérôme de Chalup lieutenant général en la sénéchaussée de Bazas, enjoignant de lever 373 écus 10 sous 6 deniers sur les ville et juridictions, pour contribuer à la somme de 5,750 écus sols qui doit être employée au paiement des garnisons de Bazas, La Réole, Monségur, et Sauveterre. (Les protestants menacent). *BB1 et E Supplément 3251 p 405.*

4 février 1590. Ordre d'envoyer à Marmande « pour composer avec M. de Castelnau de la contribution qu'il demande ». (Le 17 octobre 1589, Marmande est aux mains des ligueurs catholiques qui opposent une résistance acharnée à Henri IV, roi légitime depuis la mort d'Henri III le 2 août 1589, auquel ils préfèrent Charles de Bourbon. Michel de Castelnau, opposé aux ligueurs, est resté fidèle à Henri III puis à Henri IV. S'agit-il d'une entente entre les Monségurais et lui en faveur d'Henri IV ? Cette période de l'histoire de Monségur est mal connue). *BB1 et E Supplément 3251 p 405.*

10 février 1788. Délibération relative à deux entreprises des plus hardies qu'à formées le sieur Lagarde, chirurgien de cette ville, au lieu appelé La Feuillade, près la porte du Drot ... :

- L'une consiste d'avoir abattu les murs de ville, pour des pierres en provenant, faire son mur de clôture,

- L'autre d'avoir intercepté la rue de ronde, tout le long dudit mur de ville et interdit au valet de ville de la porte du Drot

« de ne pouvoir plus à l'avenir passer par un escalier qui étoit au mur de ville et qui conduisoit à la tour qui est au-dessus de la porte appelée du Drot ». (Empiètement sur le domaine public). *BB27 et E Supplément 3277 p 448.*